

ASSEMBLEE NATIONALE

29 mars 2005

DROIT COMMUNAUTAIRE DE L'ASSURANCE - (n° 2119)

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. AUBERGER, rapporteur
au nom de la commission des finances

ARTICLE 4

Dans la première phrase de cet article, substituer au mot :

« énoncés par les »

le mot :

« visés aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.